

plus important du monde, peut-être, pour l'exportation du charbon.

La population catholique de cette ville s'élève à 20,000 âmes, alors qu'en 1720 un auteur protestant écrivait :

« Il n'y a pas dans ce pays un seul « papiste » de rang ou de fortune, et bien peu dans les classes inférieures. »

Le Congrès a remporté le plus franc succès. Aux catholiques de la région il a donné un regain de vie religieuse.

LL. EE. les cardinaux Bourne et Gasquet ont été l'un et l'autre reçus avec enthousiasme.

Lettre de S. É. le cardinal Bourne. — Le cardinal-archevêque de Westminster, lors de la déclaration de guerre faite par l'Angleterre à l'Allemagne, a ordonné des prières publiques pour le succès des armes anglaises.

« C'est, dit-il au cours de sa Lettre, dans un esprit d'humilité et de pénitence que nous devons nous approcher de l'Autel du Seigneur et, par le regret sincère ainsi que par la haine du péché, faire violence au ciel pour faire descendre sur notre pays, sur ceux qui le dirigent et sur l'Empire tout entier la bénédiction de Dieu sans laquelle les armées ne remportent aucun succès.

« En premier lieu, demandons à Dieu d'accorder à l'Empire une paix durable et la sécurité : demandons-lui aussi de donner la force et le courage à tous ceux dont les jours maintenant doivent s'écouler dans une anxiété constante et souvent sans aucun soulagement ; prions pour les soldats qui vont exposer leur vie en défendant le Roi et la Patrie ; prions aussi pour les âmes innombrables qui vont être jetées subitement devant le Tribunal de leur Créateur. »

VARIÉTÉS

LES PRÊTRES FRANÇAIS ET LA GUERRE

AUMÔNIERS MILITAIRES

On nous manifeste de certains côtés quelque inquiétude au sujet des aumôniers militaires. Renseignements pris à source sûre, nous croyons pouvoir affirmer que l'aumônerie militaire est actuellement assurée. MM. les généraux commandant les corps d'armée ont nommé d'urgence les aumôniers prévus par le décret du 5 mai 1913.

Aux termes de ce décret, chaque corps d'armée comprend deux aumôniers au groupe de brancardiers de corps, un aumônier par groupe de division, et un aumônier par division de cavalerie.

C'est au général commandant les corps d'armée qu'il y aurait lieu de s'adresser si, pour une raison quelconque, les nominations n'étaient pas parvenues aux intéressés.